

## Sharp Electronics Benelux B.V. Index GRI 2019

### GRI 102 : Explication générale

Normes universelles		Statut
<b>1</b>	<b>Profil de l'organisation</b>	
102-1	Nom de l'organisation	Sharp Electronics Benelux BV
102-2	Activités, marques, producteurs et services	Vente et service de systèmes documentaires et de solutions visuelles. L'organisation vend principalement des imprimantes multifonctions (IMF) ainsi que des écrans professionnels.
102-3	Emplacement du siège social de l'organisation	Papendorpseweg 75, Utrecht
102-4	Pays dans lesquels l'organisation est active	Pays-Bas, Belgique et Luxembourg
102-5	Structure de propriété et forme juridique	BV, propriété de Sharp Electronics Europe Germany GmbH. L'organisation fait partie d'une société internationale, dont le siège social se situe à Osaka au Japon.
102-6	Débouchés	IMF : établissements d'enseignement importants, institutions de soins, municipalités et PME. Cela concerne à la fois les nouvelles machines et les machines « reconditionnées ». Écrans : éducation et PME.
102-7	Importance de l'organisation	87 collaborateurs
102-8	Informations sur les effectifs et les autres collaborateurs	Voir l'onglet « Nos collaborateurs » du Rapport annuel RSE.
102-9	Description de la chaîne	Les composants électroniques proviennent notamment du Japon. Les autres matières premières proviennent pour la plupart de Chine. Les produits sont principalement fabriqués en Chine. Ceux-ci sont ensuite transportés vers le centre de distribution de Sultz en France. L'Europe est approvisionnée à partir de cet endroit, y compris le Benelux. Il existe deux canaux de vente, à savoir les concessionnaires et les ventes directes. Dans le cas de cette dernière option, un partenaire logistique externe s'occupe à la fois du transport final et du placement chez l'utilisateur final. Il existe également une logistique de retour pour les machines qui ont été louées. Celles-ci sont tout d'abord collectées puis stockées par le partenaire logistique. Les machines sont vendues « reconditionnées » à un client ou éliminées pour une prochaine vie dans d'autres pays par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée.
102-10	Changements significatifs pour l'organisation et la chaîne	Déménagement du siège social du Benelux depuis Houten vers Utrecht (Pays-Bas).

102-11	Explication de l'application du principe de précaution	Aucune
102-12	Initiatives externes	Via l'association professionnelle, NL Digital.
102-13	Adhésion à des associations (professionnelles) ou à des groupes d'intérêt	NL Digital. Sharp Electronics Benelux participe activement à des groupes de travail en matière de ressources humaines, d'environnement et de respect de la vie privée.

<b>2</b>	<b>Stratégie</b>		
102-14	Déclaration de la plus haute autorité décisionnelle		Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.
102-15	Description des conséquences, des risques et des possibilités importants		La société Sharp s'est depuis longtemps concentrée sur le respect de l'environnement de ses produits et usines. La société Sharp a par ailleurs souscrit au Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la norme ISO 26000, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, au Code de conduite de la Responsible Business Alliance (alliance des entreprises de pointe du secteur de l'électronique dans le monde), à la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'aux droits fondamentaux au travail de l'OIT. Pour les principaux éléments de Sharp Electronics Benelux, voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.
<b>3</b>	<b>Étique et intégrité</b>		
102-16	Valeurs, principes, standards et normes de comportement		Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » du Rapport annuel RSE.
102-17	Mécanismes de reporting des problèmes en matière de comportement contraire à l'éthique ou illégal, et conseils en matière d'intégrité organisationnelle		Un rapport mensuel standard est adressé à Sharp Europe à propos de possibles comportements contraires à l'éthique ou illégaux. Une procédure de dénonciation existe.
<b>4</b>	<b>Direction</b>		
102-18	Structure de direction		La direction est responsable de la RSE au sein de l'entreprise. Elle est assistée pour cela par un coordinateur environnemental, un responsable RH et un conseiller en prévention.
<b>5</b>	<b>Implication des parties prenantes</b>		
102-40	Liste des groupes de parties prenantes		Les principales parties prenantes sont les suivantes : employés, clients, fournisseurs, siège social européen de Sharp en Grande-Bretagne, société mère de Sharp au Japon, comité d'entreprise, transporteurs spécialisés et NL Digital.
102-41	Conventions collectives de travail		CCT ICK
102-42	Identification et sélection des parties prenantes		Sur la base de l'influence et de l'implication.
102-43	Approche d'implication des parties prenantes		Via des visites et des consultations périodiques. Une enquête de satisfaction client a lieu environ 2 fois par an. Environ 1 fois par 3 ans, une enquête de satisfaction des collaborateurs est également réalisée.
102-44	Principaux sujets et problèmes		Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.

6	Méthode de reporting		
102-45	Structure opérationnelle de l'organisation		Sharp Electronics Benelux rend compte à Sharp Europe (en Grande-Bretagne) en matière de questions financières et de personnel. Les aspects environnementaux font l'objet au minimum 1 fois par an d'un reporting au gestionnaire du certificat en Europe en Allemagne. Les calamités potentielles sont immédiatement signalées à Sharp Europe.
102-46	Description du contenu du rapport et délimitation des aspects		Voir le Rapport annuel RSE.
102-47	Liste des aspects matériels		Les aspects matériels ont été repris dans le Rapport annuel RSE.
102-48	Reformulation des informations fournies au préalable		Non applicable
102-49	Changements dans la méthode de reporting		Non applicable
102-50	Période de reporting		2019
102-51	Date du rapport le plus récent		Non applicable
102-52	Cycle de reporting		Au moins une fois par an.
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport ou à son contenu		Siège social d'Utrecht (Pays-Bas), Edmar Perdon.
102-54	Réclamations relatives aux rapports, conformément aux normes GRI		Base
102-55	Table des matières du GRI		Le présent index GRI.
102-56	Assurance externe		Aucune
<b>GRI 103</b>	<b>Approche managériale</b>		
<b>103</b>	<b>Exigences générales</b>		
103-1	Explication sur les aspects matériels et sur la délimitation		Celle-ci s'est déroulée au cours de 2 sessions, à savoir un retour d'expérience sur la mesure de référence RSE et une session de direction RSE
103-2	L'approche managériale et ses composantes		Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.
103-3	Évaluation de l'approche managériale		Une procédure de réclamation est disponible. En outre, une enquête de satisfaction client a lieu environ 2 fois par an. Environ 1 fois par 3 ans, une enquête de satisfaction des collaborateurs est également réalisée.

## GRI 200 : Normes économiques

Normes universelles			
<b>201</b>	<b>Performances économiques</b>		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		Les données financières sont déposées au niveau du Benelux auprès de la Chambre de Commerce et sont disponibles en Belgique au bureau des ventes.
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation en raison du changement climatique		Aucun risque financier pour Sharp n'a été identifié en raison du changement climatique.
201-3	Couverture des obligations liées au plan d'indemnités défini de l'organisation		L'organisation participe à 2 fonds de pension : Aegon pour les employés plus âgés et True Blue pour les nouveaux employés. Dans les deux cas, sur la base d'un salaire médian. Il existe également des assurances pour les insuffisances WGA, WIA et
201-4	Soutien financier significatif d'un gouvernement		Aucun
<b>202</b>	<b>Présence sur le marché</b>		
202-1	Rapport entre le salaire de départ standard et le salaire minimum local, selon le sexe		femme) et 2.500 € (pour un homme). Salaire minimum : 1.635,60. Par conséquent 49,7 % resp. 52,9 % au-dessus du salaire minimum.
202-2	Proportion des cadres supérieurs issus de la communauté locale		Salaire minimum 2019 B : 2.022 € (pour une femme) 2 membres de la direction sur 3 sont originaires de la province d'Utrecht.
<b>203</b>	<b>Effets économiques indirects</b>		
203-1	Investissements dans les infrastructures et soutien aux services		Parrainage total : 8.462,35 €. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Parrainage » du Rapport annuel RSE.
203-2	Conséquences économiques indirectes significatives		Pour le retour social, voir l'onglet « Nos collaborateurs » et pour la collaboration avec les acteurs sociaux, voir l'onglet « Notre environnement » dans le Rapport annuel RSE.
<b>204</b>	<b>Politique d'achat</b>		
204-1	Part des dépenses liées aux fournisseurs locaux		Les produits commercialisés dans le Benelux sont fabriqués et fournis par des sociétés sœurs de Sharp en Chine et au Japon. Les autres achats concernent principalement les services des transporteurs spécialisés qui travaillent dans le pays. Les achats d'installations réalisés sont impliqués localement. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.

205	Anticorruption		
205-1	Activités analysées en termes de risques liés à la corruption		Aucune. La corruption est signalée si elle est constatée.
205-2	Communication et formation en matière de politique et de procédures anticorruption		La politique anticorruption est incluse dans la « Charte de responsabilité sociale » sur un plan européen. Voir aussi l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » du Rapport annuel RSE. Les employés ont été formés par Sharp Global lors de l'introduction de la charte.
205-3	Mesures prises en réponse à des cas de corruption		Aucun cas de corruption n'est à signaler.
206	Comportement anticoncurrentiel		
206-1	Poursuites pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques		Aucune. Le sujet est repris dans la « Charte de responsabilité sociale ».

## GRI 300 : Normes environnementales

Normes universelles			
<b>301</b>	<b>Matériaux</b>		
301-1	Quantité totale de matériaux utilisés, en poids ou en volume		En 2019, 63.716 kg de matériaux d'emballage ont été utilisés. Consommation de papier : 1.178 kg, à savoir 5,7 x moins qu'en 2018.
301-2	Pourcentage des matériaux utilisés composés de déchets issus de sources externes		73 % : Le carton utilisé est constitué de matériaux recyclés en provenance de sources externes. Voir aussi l'onglet « Environnement », paragraphe « Matériaux d'emballage » du Rapport annuel RSE.
301-3	Pourcentage de produits vendus dont les emballages ont été collectés, par catégorie		Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Matériaux d'emballage » du Rapport annuel RSE.
<b>302</b>	<b>Énergie</b>		
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation (domaines d'application 1 &		Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Climat » du Rapport annuel RSE.
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation (domaine d'application 3)		Pas encore défini.
302-3	Intensité énergétique		Non applicable, aucun nombre n'est lié à cela.
302-4	Énergie économisée grâce à des mesures d'économie d'énergie et d'amélioration de		Voir l'onglet « Environnement », paragraphes « Transport », « Gaz et électricité » et « Donner une
302-5	Réductions des besoins énergétiques / besoins de produits et de services		La consommation d'énergie des produits est un élément important pour les fournisseurs de Sharp Electronics Benelux.
<b>303</b>	<b>Eau</b>		
303-1	Prélèvement total d'eau par source		Houten (Pays-Bas) : 15,7 m3 Utrecht (Pays-Bas) : inconnu. Un montant standard est versé chaque année. Malines (Belgique) : 1.490 m3
303-2	Sources d'eau pour lesquelles le prélèvement d'eau a des conséquences		Aucune
303-3	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée		Aucun

304	Biodiversité		
304-1	Emplacement et superficie des terres possédées, louées, gérées dans ou à proximité d'aires protégées et de zones à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées		Non applicable Les bureaux sont situés dans des parcs industriels (à Utrecht, Houten et Malines). Ces derniers ne se trouvent pas à proximité de réserves naturelles.
304-2	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité dans les zones protégées et les zones à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées		Voir 304-1
304-3	Habitats protégés ou restaurés		Voir 304-1
304-4	Nombre d'espèces figurant dans la liste rouge de l'UICN et dans les listes nationales de protection ayant des habitats dans les zones situées dans la sphère d'influence des activités de l'entreprise, en fonction du niveau de risque d'extinction		Voir 304-1
305	Émissions		
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (domaine d'application 1), en poids		Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Climat » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-1.
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (domaine d'application 2),		Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Climat » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-1.
305-3	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre (domaine		Voir 302-2
305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre		Non applicable, aucun nombre n'est lié à cela.
305-5	Initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminution obtenue		Voir l'onglet « Environnement », paragraphes « Transport », « Gaz et électricité » et « Donner une deuxième vie aux produits » du Rapport annuel RSE.
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids		Non applicable
305-7	Nox, Sox et autres émissions atmosphériques significatives, selon le type et en poids		Non applicable Pas d'émissions spécifiques élevées. CO2, NOx, SOx et particules fines classiques lors du transport et du chauffage du bâtiment.
306	Eaux usées et déchets		
306-1	Rejet total d'eau par qualité et destination		Houten (Pays-Bas) : 15,7 m3 Utrecht (Pays-Bas) : inconnu. Un montant standard est versé chaque année. Malines (Belgique) : 1.490 m3
306-2	Poids total des déchets, par type et méthode d'élimination		Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Déchets » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-4
306-3	Nombre total et volume de déversements importants		Aucun.
306-4	Poids des déchets transportés, importés, exportés et traités, considérés comme étant		Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Déchets » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-4
306-5	Dénomination, taille, état de conservation et valeur de biodiversité des eaux et habitats connexes, significativement affectés par l'évacuation et le ruissellement de l'eau		Non applicable



<b>307</b>	<b>Respect des lois et des réglementations</b>		
307-1	Non-respect des législations et réglementations environnementales		Non applicable
<b>308</b>	<b>Évaluation de la chaîne en matière d'aspects environnementaux</b>		
308-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs/éléments de la chaîne évalués sur la base de critères environnementaux		Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
308-2	Impacts environnementaux négatifs significatifs, actuels et potentiels, dans la chaîne, et mesures prises		Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » ; « Environnement », paragraphes « Donner une deuxième vie aux produits » et « Nos produits, une production verte » dans le Rapport annuel RSE.

## GRI 400 : Normes sociales

Normes universelles		
<b>401 Opportunités d'emploi</b>		
401-1	Nouveau personnel et rotation du personnel	En 2019, 15 nouveaux collaborateurs ont été embauchés et 15 collaborateurs ont quitté leur emploi.
401-2	Indemnités pour les collaborateurs à temps plein qui ne sont pas disponibles pour les	Aucune. Les dispositions sont appliquées au prorata.
401-3	Congé parental	En 2019, aucun collaborateur n'a pris un congé parental ou est revenu au travail après un congé parental.
<b>402 Relation entre l'employeur et l'employé</b>		
402-1	Délai(s) minimum(s) de préavis concernant les changements opérationnels, y compris ceux spécifiés dans des conventions collectives	Conformément aux dispositions légales. Cela n'est pas spécifié dans la CCT.
<b>403 Santé et sécurité</b>		
403-1	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes formels de santé et de sécurité des employeurs et des employés	15 % : Aux Pays-Bas, on compte 1 conseiller en prévention, 1 personne de confiance, 4 agents d'intervention d'urgence et un comité d'entreprise de 5 personnes. En Belgique, il y a 1 personne de confiance et 1 personne responsable en cas d'incendie et de calamités.
403-2	Taux de blessures, de maladies professionnelles, de journées perdues et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail, par région et par sexe	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Absentéisme » du Rapport annuel RSE.
403-3	Employés présentant un risque élevé ou une incidence accrue de maladies professionnelles	Aucun. Toutefois, un examen médical périodique est librement offert à tous les employés.
403-4	Dispositions relatives aux questions de santé et de sécurité définies dans des accords formels avec les syndicats	Aucun accord spécifique n'a été conclu en matière de conditions de travail au sein de la CCT.
<b>404 Éducation et enseignement</b>		
404-1	Nombre d'heures moyen qu'un employé consacre chaque année à la formation, ventilé par catégorie d'employés	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Prestations sociales étendues » du Rapport annuel RSE.
404-2	Programmes de gestion des compétences et de formation tout au long de la vie qui	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Prestations sociales étendues » du Rapport annuel
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'informations régulières sur leurs performances et leur évolution de carrière	86 %. L'accent est mis davantage sur la gestion des compétences ainsi que sur le lien entre les objectifs du département et les objectifs personnels. Voir aussi 404-2.
<b>405 Diversité et égalité des chances</b>		
405-1	Composition des organes de direction et répartition des salariés	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Salariés » du Rapport annuel RSE.
405-2	Ratio du salaire de base entre les hommes et les femmes par catégorie d'employés	Le critère est l'expérience professionnelle. Aucune distinction n'est faite entre les hommes et les femmes.
<b>406 Interdiction de discrimination</b>		
406-1	Nombre total de cas de discrimination et mesures prises	Aucun

<b>407</b>	<b>Liberté d'association et négociation collective</b>		
407-1	Activités pour lesquelles il a été établi qu'elles pourraient présenter un risque important pour le droit d'exercer la liberté d'association et de négociation collective, et mesures prises en soutien de ces droits		Aucune. Il existe un comité d'entreprise aux Pays-Bas. Il existe également un comité d'entreprise au niveau européen. Un Code de conduite est disponible dans la chaîne en ce qui concerne les garanties de cette matière. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
<b>408</b>	<b>Travail des enfants</b>		
408-1	Activités pour lesquelles un risque important de travail des enfants a été identifié, et mesures prises en vue d'éradiquer le travail des enfants		Aucune. Un Code de conduite est disponible dans la chaîne en ce qui concerne les garanties de cette matière. Voir aussi l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » et l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
<b>409</b>	<b>Travail forcé ou obligatoire</b>		
409-1	Activités pour lesquelles un risque important de travail forcé ou obligatoire a été identifié, et mesures prises en vue d'éradiquer le travail forcé ou obligatoire		Aucune. Un Code de conduite est disponible dans la chaîne en ce qui concerne les garanties de cette matière. Voir aussi l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » et l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
<b>410</b>	<b>Politique de sécurité</b>		
410-1	Pourcentage du personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures de l'organisation en ce qui concerne les aspects liés aux droits de l'homme et relatifs aux activités		Non applicable
<b>411</b>	<b>Droits de la population autochtone</b>		
411-1	Nombre total de cas de violation des droits de la population autochtone, et mesures prises		Aucun. Mesures non nécessaires.
<b>412</b>	<b>Évaluation des droits de l'homme</b>		
412-1	Nombre total et pourcentage d'activités ayant fait l'objet d'une évaluation des droits de l'homme, et analyse d'impact		100 % des achats de produits satisfont à une évaluation en matière de droits de l'homme. Cela fait partie de notre Code de conduite interne et externe. Voir aussi 409.
412-2	Nombre total d'heures de formation du personnel en matière de politiques et de procédures relatives aux aspects des droits de l'homme pertinents pour les activités de l'organisation		En 2019, aucun chez Sharp Electronics Benelux.
412-3	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement importants incluant des clauses sur les droits de l'homme ou pour lesquels le respect des droits de l'homme a été évalué		En 2019, aucun chez Sharp Electronics Benelux.

<b>413</b>	<b>Communauté</b>		
413-1	Nature, portée et efficacité de tous les programmes et de toutes les méthodes qui déterminent et gèrent les effets des activités sur les communautés, y compris le début, les activités et la fin		Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Collaboration » du Rapport annuel RSE.
413-2	Activités ayant des conséquences négatives significatives, actuelles ou potentielles, sur les communautés locales		Chez Sharp Electronics Benelux : aucun. Par la suite, cela est garanti par l'ensemble des sociétés Sharp dans la chaîne.
<b>414</b>	<b>Évaluation de la chaîne en matière de droits de l'homme et de la communauté (critères sociaux)</b>		
414-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs/éléments de la chaîne évalués sur la base de critères en matière de droits de l'homme et de la communauté		Chez Sharp Electronics Benelux : aucun. Par la suite, cela est garanti par l'ensemble des sociétés Sharp dans la chaîne.
414-2	Conséquences négatives significatives, actuelles et potentielles, dans la chaîne en matière de droits de l'homme et de la communauté, et mesures prises		Pour autant que l'on sache : aucun.
<b>415</b>	<b>Politique publique</b>		
415-1	Valeur totale des contributions financières et en nature aux partis politiques, aux hommes politiques et aux institutions apparentées, par pays		Aucune
<b>416</b>	<b>Santé et sécurité des consommateurs</b>		
416-1	Pourcentage de catégories de produits et de services importantes évaluées pour des améliorations en matière de santé et de sécurité		santé et la sécurité des consommateurs. Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « La sécurité des utilisateurs, une priorité » du Rapport annuel RSE.
416-2	Nombre total de cas de non-respect de la réglementation et codes volontaires concernant les conséquences sur la santé et la sécurité des produits et services au cours de leur durée de vie, par type de résultat		Aucun. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « La sécurité des utilisateurs, une priorité » du Rapport annuel RSE.

417	Marketing et étiquetage		
417-1	Type d'informations sur les produits et services requis par les procédures, et pourcentage de produits et services importants soumis à de telles exigences d'information		Aucun
417-2	Nombre total de cas de non-respect de la réglementation et codes volontaires		Aucun
417-3	Nombre total de cas de non-respect de la réglementation et codes volontaires concernant la communication marketing, notamment la publicité, la promotion et le parrainage, par type de résultat		Aucun
418	Protection de la vie privée des clients		
418-1	Nombre total de plaintes fondées sur des violations de la vie privée de clients et sur la perte de données de clients		Aucune. Sharp Benelux est certifié ISO 27001 en ce qui concerne la sécurité de l'information. Avant le déménagement de février 2019, l'intégralité des archives ont été numérisées et nettoyées, en partie en prévision du RGPD. Ce sujet est également repris dans les directives RSE internes. Voir 408-1.
419	Conformité socio-économique		
419-1	Valeur monétaire des amendes significatives pour le non-respect des législations et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation de produits et de services		Aucune